



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 JUIN 2021

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 15

Procurations : 4

Convocation : 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un et le trois juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle Força Real, pour respecter les règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie et M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra.

Absent(s) : /

Procuration(s) : M. DIUMENGE Dominique donne procuration à M. René LAVILLE.
Mme LIMOUZI Angélique donne procuration à M. Philippe MARIN.
M. LLENSE Gérard donne procuration à M. LAFFORGUE Guy.
Mme PROFFIT France donne procuration à M. LORD Stéphane.

Mme GHYS Patricia a été nommée secrétaire de séance.

023 / 2021 - OBJET : BUDGET COMMUNAL
AFFECTATION DU RESULTAT 2020 MODIFIEE

Vu la délibération N°11-2021 relative à l'affectation de résultat de l'exercice 2020 sur le budget primitif principal 2021,
Considérant l'erreur de frappe réalisée sur le libellé « excédent/déficit » après « CONSATANT »,

Il est proposé de modifier la délibération N°11-2021 comme suit :

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 ;

CONSTATANT que le compte administratif présente :

- un **excédent** de fonctionnement de : 533 799,61 €
- un **déficit d'investissement** (avant restes à réaliser) : 213 698,50 € (001)

- un déficit d'investissement (après restes à réaliser) de : 354 8887,62 €

DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Excédent de fonctionnement antérieur reporté (après DM)	372 570,18 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020	
. EXCEDENT :	533 799,61 €
. DEFICIT :	
EXCEDENT DE CLOTURE AU 31.12.2020	
. Affectation obligatoire	
- à la couverture du besoin en financement de la section d'investissement (cpte 1068) :	354 887,62 €
- à l'apurement du déficit de fonctionnement (report à nouveau débiteur) :	0,00 €
. Solde disponible du résultat de fonctionnement affecté comme suit :	
. Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00 €
. Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur (ligne 002)	178 911,99 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte la modification de la délibération N°11-2021 relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2020.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Le Maire,
René LAVILLE



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20210603-0232021-DE
Date de télétransmission : 17/06/2021
Date de réception préfecture : 17/06/2021